



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE PAUL VI  
AUX PARTICIPANTS À LA VI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA COMMISSION «JUSTICE ET PAIX»**

*Lundi 27 septembre 1971*

*Chers Fils,*

C'est avec joie que Nous saisissons l'occasion de vous rencontrer que Nous fournit votre Assemblée Générale, afin de vous renouveler l'expression de Notre estime e de Notre gratitude pour le travail accompli pendant la période expérimentale de cinq ans qui se termine et de vous offrir nos encouragements pour la nouvelle période de trois ans qui se présente à vos efforts.

Nous saluons particulièrement le cher Cardinal Roy, qui a si généreusement accepté d'ajouter à une charge pastorale déjà bien lourde, la Présidence de notre Commission «Justice et Paix» et du Conseil des Laïcs. Nous saluons ses collaborateurs permanents de la Vice-Présidente et du Secrétariat, dont le dynamisme, l'ouverture d'esprit et de coeur ont permis l'exécution d'une tâche aussi diverse que vaste, dans une étroite union avec les membres et les consultants de la Commission. Que ces derniers, qui viennent pour la plupart de régions éloignées de Rome, sachent combien Nous apprécions leur compétence, leur dévouement à leurs frères, «les pauvres surtout et tous ceux qui souffrent» (*Gaudium et Spes*, 1), leur collaboration au Siège Apostolique pour «développer, en tenant compte de l'expérience des siècles, les rapports (de l'Eglise) avec le monde» (Cfr. *Gaudium et Spes*, 43; *Motu Proprio Catholicam Christi Ecclesiam*).

Parmi les sujets de son ordre du jour, votre Assemblée Générale actuelle a pour tâche primordiale de préparer un rapport sur l'oeuvre réalisée et d'élaborer des recommandations pour l'avenir. Nous attendons avec un vif intérêt de recevoir cette évaluation, dont Nous ne doutons pas qu'elle sera positive, malgré les difficultés inhérentes à une activité complexe et délicate, parfois chargé? de risques, que demande une approche aussi prudente que courageuse et toujours dans une vision de foi.

La Commission «Justice et Paix», est, en effet, un organisme d'Eglise au même titre que les autres Dicastères romains, bien que l'on ait fait appel majoritairement à des laïcs pour la composer et qu'elle ait été conçue dans le cadre postconciliaire de l'effort de l'Eglise en vue de son «renouveau intérieur et de l'aggiornamento de ses propres structures» (Motu Proprio *Catholicam Christi Ecclesiam*).

Comment enraciner l'action de la Commission dans les mêmes préoccupations doctrinales, pastorales et apostoliques que les autres Dicastères? Comment assurer cette collaboration confiante et communautaire avec les autres organes du Gouvernement central de l'Eglise, spécialement avec le Conseil des Laïcs dont la mission a de si fortes affinités avec la sienne? Comment répondre à sa mission statutaire de documenter et d'inspirer ceux qui portent d'une certaine manière la charge de l'ensemble des Eglises, dans les questions de son domaine propre et notamment le développement, la justice et la paix? Comment, d'autre part, exercer son mandat «d'éveiller le Peuple de Dieu à une pleine intelligence de son rôle à l'heure actuelle» (*Ibid.*), vis-à-vis de ces mêmes problèmes d'ordre technique et temporel? Comment lancer, structurer et animer à travers le monde catholique les diverses commissions nationales, dont Nous sommes heureux de saluer ici quelques représentants? Celles-ci ne sont-elles pas le canal le plus obvie pour l'accomplissement de la tâche de la Commission auprès du Peuple de Dieu et, par conséquent, n'ont-elles pas droit à une place prépondérante dans sa constante préoccupation d'éduquer les consciences? Dans quelle mesure, en vue d'une étude plus large et plus complète des questions de sa compétence - et dans un souci de témoigner d'une volonté commune de servir l'homme - établir des rapports de concertation avec nos Frères séparés et, éventuellement, avec les non-chrétiens?

Ce sont là quelques-unes des questions majeures qui sont posées à votre discernement éclairé par l'Evangile. La réflexion que Nous faisons dans notre Lettre Apostolique *Octogesima adveniens*, adressée à votre Président, à savoir que «jamais, à aucune autre époque, l'appel à l'imagination sociale n'a été aussi explicite» (*Octogesima adveniens*, 19) ne s'adresse-t-elle pas précisément et particulièrement à vous, membres et consultants de la Commission «Justice et Paix»?

Le problème est d'envergure, mais, pour avoir suivi au cours de ces cinq années vos recherches et vos démarches, Nous avons confiance en votre foi éclairée, votre charité engagée et votre dynamisme pour trouver la juste voie de la Commission pour la période qui vient. Est-il besoin d'ajouter que cette voie demeure originale au regard de tant d'initiatives analogues d'autres institutions de notre temps, par le souci constant et dominant qui doit vous animer d'apporter, au delà de la réussite temporelle du monde, un Salut? Car si l'Eglise partage son Histoire avec l'humanité, elle est l'Eglise de Jésus-Christ et, à ce titre, «comme le ferment et pour ainsi dire l'âme de la société humaine» (*Gaudium et Spes*, 40) pour l'amener à son terme: la rencontre avec le Christ, son Sauveur et donc unique Libérateur authentique: «Il n'est sous le ciel aucun autre nom parmi ceux qui ont été donnés aux hommes, qui doive nous sauver» (*Act.* 4, 12).

En vous soulignant cette confiance en votre ardent désir de témoigner, dans l'Eglise et devant le monde, l'amour des chrétiens pour tous leurs frères humains - et particulièrement les plus faibles et les plus nécessiteux -, Nous vous assurons de notre prière pour l'heureuse réussite de vos travaux. A tous et à chacun, à vos familles, aux membres des commissions nationales à travers les continents, Nous donnons de grand cœur Notre paternelle et affectueuse Bénédiction Apostolique.